

L'AGRIVOLTAÏSME



Définition et applications agronomiques



Qu'est-ce que c'est ?

Loi du 10 mars 2023

« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité **utilisant l'énergie radiative du soleil** et dont les modules **sont situés sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole »



OUI

L'installation doit

Apporter directement à la parcelle agricole un **service** :

- Amélioration agronomique
- Adaptation changement clim.
- Protection contre les aléas
- Amélioration du bien-être animal



Garantir une **production agricole significative** et un **revenu durable** en étant issu

NON

L'installation ne doit pas

Porter une **atteinte substantielle** à l'un des **services**

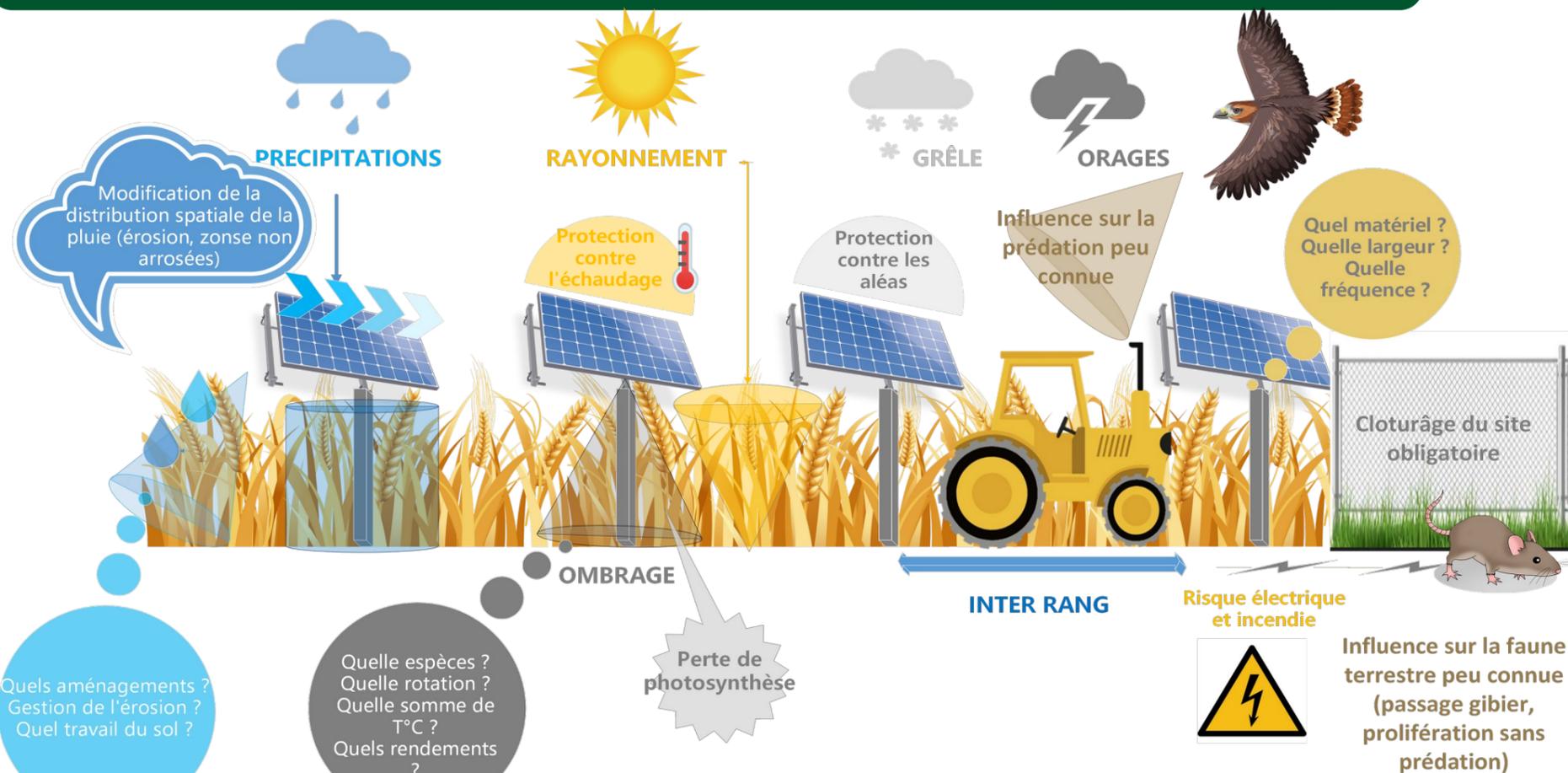


Empêcher la production agricole d'être **l'activité principale** de la parcelle



Ne pas pouvoir être **réversible**

Quelles interactions possibles avec mon système agronomique ?



Les systèmes à l'étude :

- Elevage et système pastoral
- Maraîchage
- Cultures fragiles et/ou spécialisées



Réalisé par Alexandra JOFFRIN, conseillère énergie
Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

tech & bio

CHAMBRES D'AGRICULTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE